



Compte rendu de la réunion du Bureau du 26 octobre 2018

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire
M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
M. Benoit BITEAU
M. Pascal DUFORESTEL

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime
Mme Catherine DESPREZ
M. Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée
M. François BON
M. Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes
M. Joël BLUTEAU
M. Marc THEBAULT
Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI
M. Michel SIMON
M. Jean-Claude RICHARD

Au titre des chambres d'agriculture
M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Jérémy BOISSEAU, M. Bernard BORDET, M. Nicolas GAMACHE, Mme Myriam GARREAU, M. Yann HELARY, M. Maxence DE RUGY, M. Jean-Pierre SERVANT

Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 21 septembre 2018

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 21 septembre 2018 est adopté.

Programme d'actions 2019

Le Président rappelle que le programme présenté n'intègre pas la perte du PITE soit un manque de subventions à hauteur de 450 000 €.

Une incertitude financière au titre du Programme d'actions 2019 demeure donc à ce jour à hauteur de 377 950 €.

Se pose la question des intentions de l'Etat vis-à-vis du Parc au regard de la diminution des crédits.

Toutefois, le Préfet coordonnateur a apporté une réponse positive à la sollicitation du Parc ; ainsi le SGAR devient l'interlocuteur unique concernant les fonds d'Etat.

Le Président précise également que plusieurs courriers et démarches ont été égnagées afin de relayer cette situation auprès du Ministère ; dans l'attente de retours.

Aussi, au regard des incertitudes, M. Pierre-Guy PERRIER informe les membres du Bureau de la nécessaire priorisation à mener concernant les actions portées en 2019 ; ensuite en janvier, il conviendra de valider, le Programme d'actions ajusté.

M. Jean-Claude RICHARD présente par ailleurs l'état d'avancement du travail réalisé auprès des Communautés de communes pour engager l'évolutions de leurs contributions.

Economie - Tourisme

Site de la Laiterie

Le Président évoque un courrier reçu de Mme Dominique CHAUDRON, Présidente de l'association de producteurs, qui conditionne la régularisation de la signature du bail à la signature d'une promesse de vente.

Il est décidé de donner une suite favorable à sa demande sous couvert de la signature d'un compromis d'ici mars 2019 et d'un acte définitif signé en juin 2019.